

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA FCEI**

**DEMANDE DE MODIFICATIONS À LA MÉTHODE DE
CHEMINEMENT DES COÛTS (MCC) POUR
L'ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION**

DOSSIER R-4235-2023

COMPARAISON DE L'ALLOCATION PROPOSÉE AVEC LES COÛTS DU PLAN D'AFFAIRES 2022

Question 1

Références:

- (i) R-4011-2017, B-0020, pages 6 et 7, tableau 2
- (ii) B-0021, p. 81, tableau A4-1
- (iii) R-4058-2018, B-0020, Annexe 1
- (iv) B-0014, p. 5, tableau R-1.1
- (v) B-0021, p. 18, tableau 6
- (vi) B-0014, p. 12, tableau R-2.1B

Préambule :

La FCEI estime que, pour porter un jugement adéquat sur la MCC, il est utile de comparer les coûts alloués par celle-ci en fonction de chacune des rubriques antérieures des revenus requis plutôt que sur la seule base d'un montant global. Les questions suivantes visent à obtenir des ventilations des coûts alloués par la MCC sur une base aussi comparable que possible aux revenus requis du PA022.

La FCEI demande que les tableaux produits en réponse à ses questions soient transmis sous forme de chiffrier électronique.

Questions :

- 1.1 Au tableau A4-1 (ii), veuillez ventiler chacun des services partagés de la colonne « Distributeur » selon le niveau de détail présenté au dossier tarifaire 2018-2019 du Distributeur (i).

Réponse :

1 **Il n'est plus possible de présenter le coût des activités de soutien par produits**
2 **et services de façon distincte pour les activités de transport et de distribution**
3 **puisque les coûts des activités de soutien, autres que ceux visés par la**
4 **facturation interne directe, sont désormais intégrés dans le coût complet des**
5 **activités de la chaîne de valeur.**

6 **Voir également la réponse à la question 12.1 de la demande de renseignements**
7 **n° 2 de la Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3.**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

1.2 Au tableau A4-1(ii), veuillez ventiler chacun des services partagés selon le niveau de détail présenté au dossier tarifaire 2019 du Transporteur (iii).

Réponse :

1 **Voir la réponse à question 1.1.**

1.3 Relativement au tableau R-1.1 (iv), veuillez confirmer que seuls les coûts complets font l'objet d'une répartition, d'abord entre les clés de répartitions et ensuite entre les entités de la vue électrique; c'est-à-dire que les coûts des activités de soutien et ceux de l'activité de la chaîne de valeur à laquelle ils se rapportent sont répartis dans les mêmes proportions entre les clés de répartition et les entités de la vue électrique. Sinon, ventiler les coûts des activités de soutien et ceux de l'activité de la chaîne de valeur dans ce tableau entre les clés de répartition lorsque plus d'une clé est utilisée pour une même activité.

Réponse :

2 **HQTD ne sont pas en mesure de bien comprendre la question telle qu'énoncée**
3 **par l'intervenante. Cependant, si cette dernière s'interroge sur le séquençement**
4 **du cheminement des coûts, HQTD la réfèrent à la section 3.2 de la pièce HQTD-**
5 **1, document 1 révisée ([B-0021](#)), notamment la figure 6 dans laquelle les**
6 **différentes étapes de la MCC avec les coûts qui leur sont associés peuvent être**
7 **facilement visualisées.**

1.4 Relativement au tableau R-1.1 (iv), veuillez présenter le détail de la facturation interne directe des activités de soutien vers l'entité « distributeur » de la vue électrique selon la ventilation des lignes du tableau 6 (v).

Réponse :

8 **Voir la réponse à la question 12.1 de la demande de renseignements n° 2 de la**
9 **Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3.**

1.5 Relativement au tableau R-1.1 (iv), veuillez présenter le détail de la facturation interne directe des activités de soutien vers l'entité « transporteur » de la vue électrique selon la ventilation des lignes du tableau 6 (v).

Réponse :

10 **Voir la réponse à la question 12.1 de la demande de renseignements n° 2 de la**
11 **Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3.**

1.6 Veuillez ventiler les colonnes du tableau R-2.1B de manière à ce que les sommes associées à chacune des clés de répartition apparaissent de manière distincte.

Réponse :

12 **Les sommes associées à chacune des clés de répartition des activités de**
13 **soutien sont déjà ventilées pour l'ensemble des activités de la chaîne de valeur**
14 **dans le tableau R-2.1B de la pièce HQTD-2, document 1.1 ([B-0014](#)).**

FRAIS CORPORATIFS**Question 2**

Références :

- (i) B-0021, p. 25
- (ii) B-0021, p. 26
- (iii) B-0021, p. 20, tableau 7
- (iv) B-0014, p. 12, tableau R-2.1B

Préambule :

(i)

« La variation des frais corporatifs est principalement expliquée par les transferts des activités de planification commerciale, de l'expérience client et de la commercialisation de l'offre d'Hydro-Québec qui sont nouvellement réalisées par la sous-activité Commercialisation de l'activité Expérience client et commercialisation. »

(ii)

« La répartition des frais corporatifs était effectuée selon la méthode autorisée par la Régie dans ses décisions D-2004-476 pour le Distributeur et D-2005-507 pour le Transporteur. Tel qu'expliqué à la section 3, la MCC adaptée ne permet plus d'obtenir les charges d'exploitation primaires des activités réglementées de transport et de distribution et des activités non réglementées, qui sont nécessaires à la répartition. Une révision de la méthode de répartition des frais corporatifs est donc requise. »

Questions:

- 2.1 Veuillez expliquer en quoi consistaient historiquement les activités de planification commerciale, d'expérience client et de commercialisation qui étaient réalisées par les unités corporatives.

Réponse :

1 **Pour une très courte période en 2022, les activités de planification commerciale,**
2 **d'expérience client et de commercialisation ont été regroupées avec les**
3 **activités de communication de l'entreprise. Par conséquent, lors de**
4 **l'établissement du Plan d'affaires 2022 (« avant Une Hydro »), les budgets**
5 **d'opération de ces activités ont été intégrés dans les activités corporatives.**
6 **Toutefois, mise à part cette courte période en 2022, ces activités ont toujours**
7 **été réalisées dans le cadre des activités de distribution.**

8 **L'ajustement présenté n'est requis que pour les fins de comparaison du « avant**
9 **et après Un Hydro », puisque le coût de ces activités faisait partie des revenus**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

1 **requis du Distributeur dans les dernières demandes tarifaires établies selon le**
2 **coût de service¹.**

2.2 Veuillez identifier la variation des frais corporatifs relatifs à chacune de ces activités et en ventiler l'effet entre les activités corporatives réalisées au tableau 10.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 2.1.**

2.3 Veuillez comparer la part de ces sommes qui est allouée à la distribution selon le PA2022 et selon la MCC, puis commenter sur les causes et le bien-fondé de l'écart observé.

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 2.1.**

2.4 Relativement à la référence (ii), veuillez expliquer ce que comprend les « charges d'exploitation primaires ».

Réponse :

5 **Les charges d'exploitation primaires comprennent les charges brutes directes**
6 **(incluant la masse salariale et les autres charges directes) et les coûts**
7 **capitalisés.**

2.5 Considérant que le détail des charges d'exploitation est connu pour chaque activité de la chaîne de valeur (iii) et que les clés de répartition des coûts des activités de la chaîne de valeur vers la vue électrique sont connues, veuillez expliquer pourquoi la MCC adaptée « ne permet plus d'obtenir les charges d'exploitation primaires des activités réglementées »?

Réponse :

8 **Comme mentionné à la section 3.2 de la pièce HQT-D-1, document 1 révisée**
9 **([B-0021](#)), la présentation des charges d'exploitation dans les revenus requis se**
10 **fera dorénavant entièrement par activités plutôt que par natures de coûts, en**
11 **conformité avec les pratiques de comptabilité par activités.**

12 **Les charges d'exploitation par natures de coûts sont disponibles pour établir**
13 **les coûts complets des activités de soutien et des activités de la chaîne de**
14 **valeur, mais puisque les clés de répartition s'appliquent sur la totalité des coûts**
15 **de ces activités, il est donc impossible de reconstituer les charges**
16 **d'exploitation de la Vue électrique par natures de coûts.**

17 **Par conséquent, tenter de reconstituer mathématiquement les natures de coûts**
18 **en multipliant les clés de répartition par les natures de coûts des activités de la**

¹ Dossiers R-4011-2017 et R-4057-2018.

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

- 1 chaîne de valeur mènerait à une reconstitution fictive des natures de coûts dont
2 les variations ne pourraient être expliquées.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Question 3

Références:

- (i) B-0021, p.15, tableau 3
(ii) B-0021, p.15
(iii) B-0021, p.16, tableau 4

Préambule :

- (i)

TABLEAU 3 :
COÛT COMPLET DES PRODUITS ET SERVICES RENDUS PAR LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN (M\$)

	Activités de soutien					Total
	Technologies numériques	Services partagés	Services corporatifs	Innovation	Construction	
Charges d'exploitation	939,0	1 001,2	717,9	125,6	58,7	2 842,4
Masse salariale	516,3	337,2	432,5	70,4	8,4	1 364,8
Salaires de base	345,6	218,7	287,9	49,2	5,6	906,9
Temps supplémentaire	8,5	13,6	4,6	0,3	0,2	27,2
Primes et revenus divers	13,7	9,6	17,7	0,8	0,1	41,9
Aventages sociaux	52,6	35,1	43,2	7,4	0,9	139,2
Charge de retraite	95,9	60,2	79,0	12,8	1,6	249,5
Autres charges directes	377,5	320,9	114,2	13,9	52,5	879,0
Dépenses de personnel et indemnités	2,6	5,3	6,2	-	0,2	14,3
Services externes	162,5	185,0	72,2	5,5	52,0	477,3
Stocks et autres	212,4	130,6	35,9	8,4	0,2	387,5
Charges des activités de soutien	176,4	367,9	172,4	44,1	4,4	765,1
Coûts capitalisés	(131,2)	(24,7)	(1,2)	(2,9)	(6,6)	(166,5)
Revenus externes	-	(16,8)	(2,8)	-	-	(19,6)
Autres charges	150,1	82,5	8,9	7,0	-	248,6
Achats d'électricité et combustibles	-	4,3	-	-	-	4,3
Amortissement	131,9	59,0	7,2	6,2	-	204,3
Taxes	0,2	9,8	0,0	0,5	-	10,5
Frais financiers	18,0	9,5	1,7	0,3	-	29,4
Coût complet des produits services rendus avant autres coûts	1 089,1	1 067,0	724,0	132,6	58,7	3 071,3
Autres coûts non répartis par activités de soutien						19,0
Coût complet des produits et services rendus						3 090,3

- (ii)

- 7 C. « Facturation interne entre les différentes activités de soutien » : à titre
8 d'exemple, l'activité de soutien « Services partagés » qui facture la part des
9 espaces immobiliers à l'activité de soutien « Technologies numériques », afin
10 que cette dernière puisse établir le coût complet de ses produits et services de
11 technologies numériques.

- (iii)

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

**TABLEAU 4 :
RÉPARTITION DU COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN
PAR TYPES DE CHEMINEMENT DE COÛTS (M\$)**

	Activités de soutien						Total
	Technologies numériques	Services partagés	Services corporatifs	Innovation	Construction	Autres	
Types de cheminement de coûts							3 090,3
A. Frais corporatifs	-	-	149,5	-	-	-	149,5
B. Facturation interne capitalisée	176,0	134,5	13,2	1,9	24,6	-	350,2
C. Facturation interne entre les activités de soutien	234,5	309,0	245,6	13,4	3,8	-	806,2
D. Facturation interne directe vue électrique	73,2	38,7	30,8	116,6	23,0	-	282,3
E. Facturation interne des services rendus aux activités de la chaîne de valeur	605,3	584,7	285,0	0,8	7,3	19,0	1 502,2

Questions :

3.1 Relativement à la référence (i), veuillez confirmer que la ligne « Charges des activités de soutien » correspond aux frais payés aux autres activités de soutien.

Réponse :

1 **La ligne « Charges des activités de soutien » correspond à la quote-part des**
2 **coûts complets des autres activités de soutien nécessaire à la réalisation de sa**
3 **mission.**

3.2 Veuillez expliquer pourquoi les charges des activités de soutien au tableau 3 (i) ne sont pas égales à la ligne C (Facturation interne entre les activités de soutien) du tableau 4 (iii). Veuillez expliquer l'écart de manière détaillée pour chacune des activités de soutien.

Réponse :

4 **L'écart provient de la facturation des activités de soutien à l'activité**
5 **Construction pour la portion capitalisable de ses activités qui n'apparaît pas au**
6 **tableau 3 (i) puisqu'elle chemine directement aux investissements. Le tableau**
7 **3 (i) ne présente que le volet des charges d'exploitation.**

8 **Voir également la réponse à la question 8.1 de la demande de renseignements**
9 **n° 2 de la Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3.**

3.3 Dans l'exemple de la référence (ii), veuillez expliquer où sont pris en compte les revenus obtenus par l'activité de soutien « services partagés » pour la facturation d'espaces immobiliers à l'activité de soutien « Technologie numérique ». Veuillez également répondre à cette même question de manière plus générale pour l'ensemble des revenus tirés de la facturation à d'autres activités de soutien.

Réponse :

10 **Les revenus obtenus par l'activité de soutien Services partagés sont pris en**
11 **compte dans le type de cheminement C du tableau 4 (iii) pour les espaces**
12 **immobiliers reliés à l'activité Technologies numériques.**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

1 **Conséquemment, l'impact à la hausse du coût unitaire du produit Poste de**
2 **travail ne provient pas exclusivement de l'inclusion de certains processus SAP,**
3 **mais aussi des coûts en forte croissance pour fournir un poste de travail**
4 **complet et sécurisé.**

4.2 Veuillez indiquer à partir de quels centres de coûts (activité/produit) ces fonctions ont été transférées vers l'activité Poste de travail.

Réponse :

5 **Comme mentionné en réponse à la question 4.1, le seul ajout au produit Poste**
6 **de travail consiste en l'intégration de certains processus SAP. Cette base de**
7 **coût était auparavant incluse dans l'ancien Produits TIC d'entreprise qui**
8 **n'existe plus dans la MCC adaptée. De plus, la clé de répartition de cet ancien**
9 **produit était l'ETC, tout comme celle du produit Poste de travail.**

SERVICES INDUSTRIELS**Question 5****Références:**

(i) B-0021, p. 52

Préambule :

(i)

« Les coûts de ce service peuvent être attribués directement à l'une ou l'autre des activités de l'organisation, en fonction des heures et des coûts attribuables aux besoins requis pour compléter les travaux de maintenance sur le réseau. Par conséquent, la clé de répartition est l'attribution directe en fonction de l'actif concerné. »

Questions :

5.1 Relativement à la référence (i), considérant que les actifs qui font l'objet d'une maintenance visée par les services industriels sont connus, veuillez justifier de ne pas faire l'allocation, en totalité ou en partie, du coût de ces services directement à la vue électrique.

Réponse :

10 **HQTD tiennent à souligner que la dernière phrase de la référence (i) aurait dû**
11 **se lire : « Par conséquent, la clé de répartition est l'attribution directe en**
12 **fonction de l'activité concernée. », au lieu d'en fonction de l'actif concerné.**

13 **Les coûts du Service industriel, tels les services d'ateliers spécialisés ou**
14 **d'entretien et de réparation de l'outillage, sont attribués en fonction des heures**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

1 et des coûts attribuables aux besoins pour compléter les travaux de
2 maintenance sur le réseau. Ces coûts étant liés aux activités concernées et non
3 pas aux actifs, ils ne peuvent donc pas être alloués directement à la Vue
4 électrique.

CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE ET EXPLOITATION DES RÉSEAUX**Question 6****Références:**

(i) B-0009, p. 15

Questions :

6.1 Veuillez élaborer sur la nature des coûts liés à la sous-activité *Conformité et fiabilité* et indiquer pourquoi ces coûts ne peuvent pas faire l'objet d'une allocation directe.

Réponse :

5 **Voir la réponse à la question 9.1 de la demande de renseignements n° 2 de la**
6 **Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3.**

6.2 Veuillez expliquer pourquoi l'activité de soutien *Télécommunication de réseau d'énergie* ne peut pas être allouée directement à la vue électrique.

Réponse :

7 **Les coûts de l'activité de soutien Télécommunication de réseau d'énergie sont**
8 **intégrés dans les coûts complets des activités de la chaîne de valeur, lesquels**
9 **cheminent ensuite vers la Vue électrique. Les coûts de cette activité ne peuvent**
10 **donc pas être alloués directement à la Vue électrique.**

11 **Voir également la réponse à la question 10.1 de la demande de renseignements**
12 **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQTD-2, document 2.**

6.3 Veuillez commenter la possibilité que la clé d'allocation de l'activité de soutien *Télécommunication de réseau d'énergie* tienne compte non seulement de la bande passante, mais également de la longueur de réseau requise pour desservir les différents actifs.

Réponse :

13 **HQTD jugent que cela ne peut être effectué au prix d'un effort raisonnable.**

6.4 Veuillez justifier davantage en quoi l'allocation du produit *Télécommunication de réseau d'énergie* par la clé de répartition *Capacité de bande passante en Mbps* représente une amélioration, notamment en termes de causalité des coûts, par rapport

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

au maintien des produits *Conduite de réseau* et *Postes et centrales* et de leurs clés de répartition respectives.

Réponse :

1 **L'utilisation de nouveaux systèmes d'information de technologies numériques**
2 **permet à Hydro-Québec de mieux comprendre et d'optimiser son système de**
3 **télécommunication. Cela permet, entre autres, de connaître les différentes**
4 **capacités en « mégabits par secondes » (Mbps) de ses sites et d'assurer**
5 **l'efficacité de son réseau en temps réel. Cette clé de répartition repose**
6 **dorénavant sur une donnée factuelle représentative des besoins identifiés dans**
7 **chacune des activités de la chaîne de valeur ou de soutien.**

6.5 Veuillez présenter les coûts de ces produits supportés par chacune des entités de la vue électrique selon les deux approches.

Réponse :

8 **HQTD ne sont pas en mesure de reproduire la refacturation du produit**
9 **Télécommunications de réseau d'énergie selon l'ancienne approche puisque**
10 **les données pour reconstituer les anciens produits ne sont pas disponibles.**

6.6 Veuillez indiquer si et, le cas échéant, comment les actifs de télécommunications de réseau d'énergie sont repartis entre les entités de la vue électrique et commenter la possibilité d'allouer les dépenses d'exploitation en fonction de la répartition des actifs.

Réponse :

11 **Les actifs de télécommunications sont inclus dans la base de tarification du**
12 **Transporteur. La portion non utilisée par ce dernier est refacturée**
13 **principalement à l'activité de soutien Technologies numériques. Les dépenses**
14 **relatives aux actifs ainsi que les dépenses d'exploitation associées sont**
15 **réparties en fonction de l'utilisation des actifs de télécommunications via le**
16 **produit Télécommunications de réseau d'énergie. Il n'est donc pas possible**
17 **d'allouer les dépenses d'exploitation en fonction de la répartition des actifs.**

PRODUITS D'EXPLOITATION

Question 7

Références:

(i) B-0021, p. 44

Préambule :

(i)

18 L'objectif du regroupement a été, dans un premier temps, de réunir dans un même produit les
19 services informatiques similaires de type « exploitation des systèmes technologiques ». Ce
20 regroupement permet ensuite, tout en optimisant leur cheminement de coûts, un meilleur reflet
21 de l'utilisation de ces services par les utilisateurs considérant le contexte d'affaires actuel.

Questions :

7.1 Veuillez justifier davantage en quoi l'allocation du produit *Produits d'exploitation* par la clé de répartition *Proportion du nombre de services technologiques numériques utilisés* représente une amélioration, notamment en termes de causalité des coûts, par rapport au maintien des produits *Produits d'exploitation TIC, Produits TIC d'entreprise, Centre d'appels consoles téléphoniques et autres et Radiocommunication mobile*, et de leurs clés de répartition respectives dans le contexte d'affaires actuel.

Réponse :

1 **Comme indiqué en réponse à la question 4.1, l'ancien Produits TIC d'entreprise**
2 **est maintenant intégré au produit Postes de travail. La base de coût du Produits**
3 **d'exploitation inclut les coûts reliés aux consoles téléphoniques et à la**
4 **radiocommunication mobile. La clé de répartition du produit prend maintenant**
5 **en compte la redondance et la criticité des différentes applications**
6 **technologiques en plus du nombre de radios mobiles pour répartir les coûts à**
7 **la chaîne de valeur. La nouvelle répartition permet donc de mieux affecter les**
8 **charges d'exploitation au niveau du support technologique nécessaire à la**
9 **mission des activités de la chaîne de valeur et de soutien.**

7.2 Veuillez présenter les coûts de ces produits supportés par chacune des entités de la vue électrique selon les deux approches.

Réponse :

10 **HQTD ne sont pas en mesure de reproduire la refacturation du service Produits**
11 **d'exploitation selon l'ancienne approche puisque les données pour**
12 **reconstituer les anciens produits ne sont pas disponibles.**

GESTION DU MATÉRIEL**Question 8****Références:**

- (i) B-0021, p. 51
- (ii) B-0014, p. 12, tableau R-2.1B
- (iii) B-0014, p. 5, tableau R-1.1

Préambule :

(i)

Clé de répartition

La clé de répartition présentée au tableau A2-8 a été uniformisée pour l'ensemble de ce service dans le but d'optimiser le cheminement des coûts.

Questions :

- 8.1 Veuillez justifier davantage en quoi l'allocation du produit *Gestion du matériel* par la clé uniformisée *Nombre de transactions-magasin* représente une amélioration, notamment en termes de causalité des coûts, par rapport au maintien de deux clés distinctes.

Réponse :

1 **Le maintien de deux clés distinctes n'apporte plus de degré de précision assez**
2 **important pour justifier la lourdeur du processus, puisque les consommateurs**
3 **de services sont dorénavant les activités de la chaîne de valeur plutôt que les**
4 **activités de la Vue électrique. En revanche, l'utilisation de la clé uniformisée**
5 **« Nombre de transactions-magasin » amène un lien de cause à effet permettant**
6 **ainsi de facturer le produit en fonction de son utilisation et assure la pérennité**
7 **dans le temps.**

- 8.2 Veuillez présenter les coûts de ces produits supportés par chacune des entités de la vue électrique selon les deux approches.

Réponse :

8 **HQTD ne sont pas en mesure présenter les coûts des produits Gestion du**
9 **matériel selon l'ancienne approche puisque les données pour reconstituer les**
10 **anciens produits ne sont pas disponibles.**

SOUTIEN ADMINISTRATIF**Question 9****Références:**

- (i) B-0021, p. 53
- (ii) B-0021, p. 60

Préambule:

(i)

« En revanche, tous les autres services de soutien administratif nécessitent la détermination d'une nouvelle clé de répartition pour permettre le cheminement de ces coûts dans l'organisation. La clé de répartition pour ces services est le pourcentage d'effort par personne basé sur le nombre de gestionnaires par direction au sein des différentes unités de l'organisation. Ce choix permet de faire supporter le coût du service Soutien administratif selon l'intensité des efforts demandés au groupe de commis-secrétaires par chacun des clients. »

(ii)

14 Les coûts d'assurances sont répartis directement considérant que les primes d'assurances
15 sont associées à des actifs spécifiques, qui eux, demeurent distinctement associables aux
16 activités réglementées de transport ou de distribution ou encore aux activités non-
17 réglementées de l'entreprise. Pour les coûts associés aux autres responsabilités des activités
18 Gestion intégrée des risques d'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires, la clé de
19 répartition est le pourcentage d'effort par personne évalué par le responsable du produit.

Questions :

9.1 Veuillez confirmer que le soutien administratif était auparavant réalisé à l'interne dans chacune des divisions.

Réponse :

1 **HQTD le confirment.**

9.2 Veuillez clarifier par un exemple comment sera établi le pourcentage d'effort par personne attribuable à chacune des activités de la chaîne de valeur.

Réponse :

2 **Le coût complet de ce service est réparti en pourcentage d'effort selon les**
3 **activités desservies. À titre d'exemple, les chefs responsables de l'activité**
4 **Soutien administratif ont évalué les efforts requis pour établir la répartition du**
5 **travail entre les unités desservies en fonction du nombre de gestionnaires dans**
6 **chacune des activités de la chaîne de valeur ou de soutien.**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

9.3 Veuillez également clarifier par un exemple comment sera établi le pourcentage d'effort par personne attribuable à chacune des activités de la chaîne de valeur pour le produit *Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires* (ii).

Réponse :

1 **Le pourcentage d'effort par personne, utilisé comme clé de répartition pour le**
2 **service *Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des***
3 **stratégies d'affaires, traduit le prorata (en %) du nombre d'ETC de chacune des**
4 **unités de ce service affecté à desservir les différentes activités de la chaîne de**
5 **valeur ou de soutien.**

EXPERTISE**Question 10****Références:**

- (i) B-0021, p. 68
- (ii) B-0021, p. 69

Préambule :

(i)

Mission

16 L'activité Expertise et soutien technique aux opérations est responsable de fournir l'expertise
17 et le soutien technique en développant des solutions optimales et innovantes permettant
18 d'atteindre la performance attendue et de gérer les risques en intégrant la santé et sécurité, la
19 protection de l'environnement et du milieu, la fiabilité, la disponibilité et la rentabilité des
20 équipements et infrastructures du système énergétique sur leur cycle de vie.

(ii)

- 2 • Au même titre que l'activité Gestion des actifs et planification du portefeuille
3 d'investissements, les coûts pour la sous-activité Expertise sont répartis sur la
4 valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation. Celle-ci représente
5 une base juste et fiable des efforts déployés par ces équipes en regard des
6 activités d'investissements qui crée la valeur nette comptable de l'actif ;

Questions :

10.1 Veuillez indiquer si d'autres clés de répartition que la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation ont été considérées pour ce service.

Réponse :

6 **HQTD confirment que d'autres clés de répartition ont été considérées pour**
7 **l'activité Expertise.**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

10.2 Veuillez indiquer si des analyses ont été effectuées pour la validation du lien de causalité entre les coûts d'expertise et la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation. Le cas échéant, veuillez décrire ces analyses et en exposer les résultats.

Réponse :

- 1 **Les principales responsabilités de l'activité Expertise sont les suivantes:**
- 2 • **Analyser la performance en réalisant des diagnostics, études et**
- 3 **analyses et gérer le risque technique ;**
- 4 • **Intégrer les solutions techniques en transposant les meilleures**
- 5 **pratiques et en influençant les normes de l'industrie ;**
- 6 • **Optimiser les solutions techniques dans la définition des contenus de**
- 7 **projets et des stratégies de gestion des actifs.**

8 **Le lien de causalité entre les coûts d'Expertise et la valeur nette des**

9 **immobilisations corporelles en exploitation s'explique par la nature des travaux**

10 **effectués sur les immobilisations corporelles en exploitation pour les activités**

11 **de transport, de distribution et de production et justifie ainsi le choix de cette**

12 **clé de répartition.**

13 **Voir également la réponse à la question 10.5.**

10.3 Veuillez expliquer pourquoi les coûts d'expertise ne peuvent pas faire l'objet d'une allocation directe en totalité ou en partie.

Réponse :

14 **Les coûts de l'activité Expertise ne peuvent pas faire l'objet d'une allocation**

15 **directe, puisque la centralisation de cette activité survenue dans le cadre de**

16 **l'évolution organisationnelle vers « Une Hydro » ne permet plus de distinguer**

17 **les activités de transport, de distribution et les activités non réglementées.**

10.4 Étant donné que la mission de cette activité est de permettre d'atteindre la performance attendue des équipements et infrastructures du système énergétique sur leur cycle de vie, veuillez indiquer si celle-ci tend à décroître avec l'amortissement des équipements.

Réponse :

18 **La charge d'amortissement est un traitement comptable qui permet de répartir**

19 **le coût de l'immobilisation sur la période au cours de laquelle est consommé**

20 **son potentiel de service.**

21 **Les travaux effectués par l'activité Expertise visent à maintenir la performance**

22 **des équipements et infrastructures du système énergétique, qui ne tend pas à**

23 **décroître avec l'amortissement de ceux-ci.**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

10.5 Veuillez commenter la possibilité d'utiliser la valeur brute des immobilisations corporelles en exploitation plutôt que la valeur nette.

Réponse :

1 La possibilité d'utiliser la valeur brute (valeur d'acquisition) des
 2 immobilisations corporelles en exploitation comme clé de répartition pour
 3 l'activité Expertise a été évaluée au tableau R-10.5. Comme démontré, la
 4 répartition entre les activités de transport, de distribution et les activités non
 5 réglementées est quasi identique à celle basée sur la valeur nette des
 6 immobilisations corporelles en exploitation.

TABLEAU R-10.5 :
COMPARAISON DES CLÉS DE RÉPARTITION VALEUR D'ACQUISITION ET VALEUR NETTE
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN EXPLOITATION POUR L'ACTIVITÉ EXPERTISE

Immobilisations corporelles en exploitation	2021			
	Coût d'acquisition		Valeur comptable nette	
	M\$	%	M\$	%
Transporteur	39 151	35%	22 536	36%
Distributeur	20 495	18%	10 435	17%
Non réglementé	52 860	47%	29 940	48%
TOTAL	112 506	100%	62 911	100%

7 Cette comparaison a permis d'apprécier l'équivalence de ces deux clés et de
 8 confirmer le choix de la valeur nette comptable comme clé de répartition.

OPÉRATION ET MAINTENANCE

Question 11

Références:

- (i) B-0021, p. 74
- (ii) B-0021, p. 75
- (iii) B-0014, p. 7, tableau R-1.2

Préambule :

- (i)

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

Mission

- 3 L'activité Opération et maintenance assure le bon fonctionnement des actifs de production, de
4 transport et de distribution d'électricité, en étant responsable des éléments suivants :
- 5 • Réaliser les activités opérationnelles de production, de transport et de
6 distribution ainsi que les activités d'ordonnancement, de préparation et la
7 planification annuelle, afin de préserver la sécurité, la fiabilité, la pérennité et le
8 rendement optimal des installations et réseaux et d'améliorer la qualité du
9 service électrique ;
 - 10 • Veiller à la réalisation provinciale des activités de maîtrise de la végétation ;
 - 11 • Assurer la prise en charge des demandes clients, du rétablissement de service
12 lors de pannes et des besoins de maintenance liés à la pérennité des
13 installations et à l'augmentation de la demande en énergie ;
 - 14 • Analyser et consolider les besoins, afin d'effectuer une planification intégrée
15 des travaux, autant pour la capacité ainsi que la charge de travail, pour le
16 moyen et long terme ;
 - 17 • Unifier les processus et définir des modes opérationnels standardisés, en plus
18 d'encadrer le développement des compétences techniques.

(ii)

12 Finalement, les coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance, sont attribués à
13 la Vue électrique en fonction de la proportion des heures consacrées à la réalisation des
14 travaux sur les actifs de Production, de Transport ou de Distribution. Ces heures
15 correspondent aux travaux capitalisés et aux travaux de maintenance effectués par les
16 employés opérationnels. Cependant, le calcul des heures exclut les heures consacrées à la
17 maintenance corrective. Ce choix a été fait afin d'assurer une stabilité et d'exclure les impacts
18 des événements exceptionnels (notamment les pannes majeures) dans la clé de répartition
19 puisque ces heures peuvent grandement varier d'une année à l'autre.

20 L'établissement de ces coûts est basé sur les heures de réalisation des travaux et permet
21 d'obtenir un cheminement des coûts qui reflète les efforts consacrés aux activités de
22 production, transport et distribution.

Questions :

- 11.1 Relativement à la sous-activité *Support opération et maintenance*, veuillez commenter l'impact en termes de respect de la causalité des coûts du choix d'exclure les heures consacrées à la maintenance corrective des heures consacrées à la réalisation des travaux sur les actifs.

Réponse :

- 1 **Le choix de ne pas inclure les heures de maintenance corrective dans la clé de**
2 **répartition de la sous-activité Support opération et maintenance est**
3 **principalement motivé par le maintien du lien de causalité qu'apporte cette**
4 **exclusion. Les événements climatiques majeurs pourraient apporter au réel un**
5 **déplacement important des coûts de cette sous-activité vers le Distributeur qui**

Réponses à la demande de renseignements n° 1 de la FCEI

1 ne serait pas nécessairement le reflet de la réalité, puisque la relation entre les
2 évènements majeurs et l'effort des ressources qui composent la sous-activité
3 Support opération et maintenance n'est pas direct. Les ressources de cette
4 activité sont, entre autres, axées sur la planification intégrée des travaux, la
5 standardisation des modes opérationnels et le développement des
6 compétences techniques.

7 Également, il faut rappeler que les coûts de maintenance directe incluent, quant
8 à eux, toutes les heures consacrées à la maintenance.

11.2 Veuillez présenter les heures de maintenance corrective pour les cinq dernières années réelles disponibles ainsi qu'une moyenne de ces cinq années selon le format de la référence (iii).

Réponse :

9 HQTD sont d'avis qu'un historique de cinq ans ou une moyenne de ces années
10 ne permettrait pas l'appréciation de la clé de répartition. Voir la réponse à la
11 question 10.3 de la demande de renseignements n° 1 de l'AQCIE-CIFQ, à la
12 pièce HQTD-2, document 3.

11.3 Veuillez commenter la possibilité d'inclure ces heures sur la base d'une moyenne pluriannuelle.

Réponse :

13 Voir la réponse à la question 11.1. Également, les heures employées pour la clé
14 de répartition correspondent aux années pour laquelle celle-ci est utilisée.